

## Annexe 3 et 4 : Présentation du projet

### 1. Les intervenants

#### 1.1 Le maître d'ouvrage

<b>Maitre d'ouvrage</b>
PEPINIERE BRENELIERE ZI de la Seiglerie - 44 rue Marcel Brunelière 44270 Machecoul Saint Mème Mr Albert Brenelière Tel : 02-40-31-44-07 pep.breneliere@orange.fr N° Siret : 41487049300015

#### 1.2 Autres intervenants du projet

<b>Cabinet d'architecture</b>	<b>Service départemental de police de l'eau</b>	<b>Le Bureau d'études techniques</b>
Cabinet d'architecte Atelier 14 Mme Fleurance Laurence 1 ter, Place de la Trinité 44190 Clisson Tel : 02-51-80-88-99	Direction Départementale du Territoire et de la Mer D.D.T (service eau environnement risque) 10, bd Gaston Serpette – BP53606 44036 Nantes cedex 01 Tel : 02-40-67-26-26	Cabinet CADEGEAU 53 Bd du 8 Mai 1945. St- Macaire-en-Mauges 49450 Sèvremoine Monsieur Tamisier Guillaume Tel : 02-41-49-07-74 cadegeau@orange.fr

<b>Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux</b>
Syndicat de la Baie de Bourgneuf 35 ter rue des Sables 85230 – Beauvoir-sur-Mer N° de téléphone : 02.51.39.55.62

## 2. Localisation du projet

### 2.1 Situation géographique

La situation géodésique est la suivante (en coordonnées Lambert 93) :

**Coordonnées géographiques du projet**

<b>Lieu-dit</b>	<b>E (m)</b>	<b>N (m)</b>
La Seiglerie	33 4431	6664557

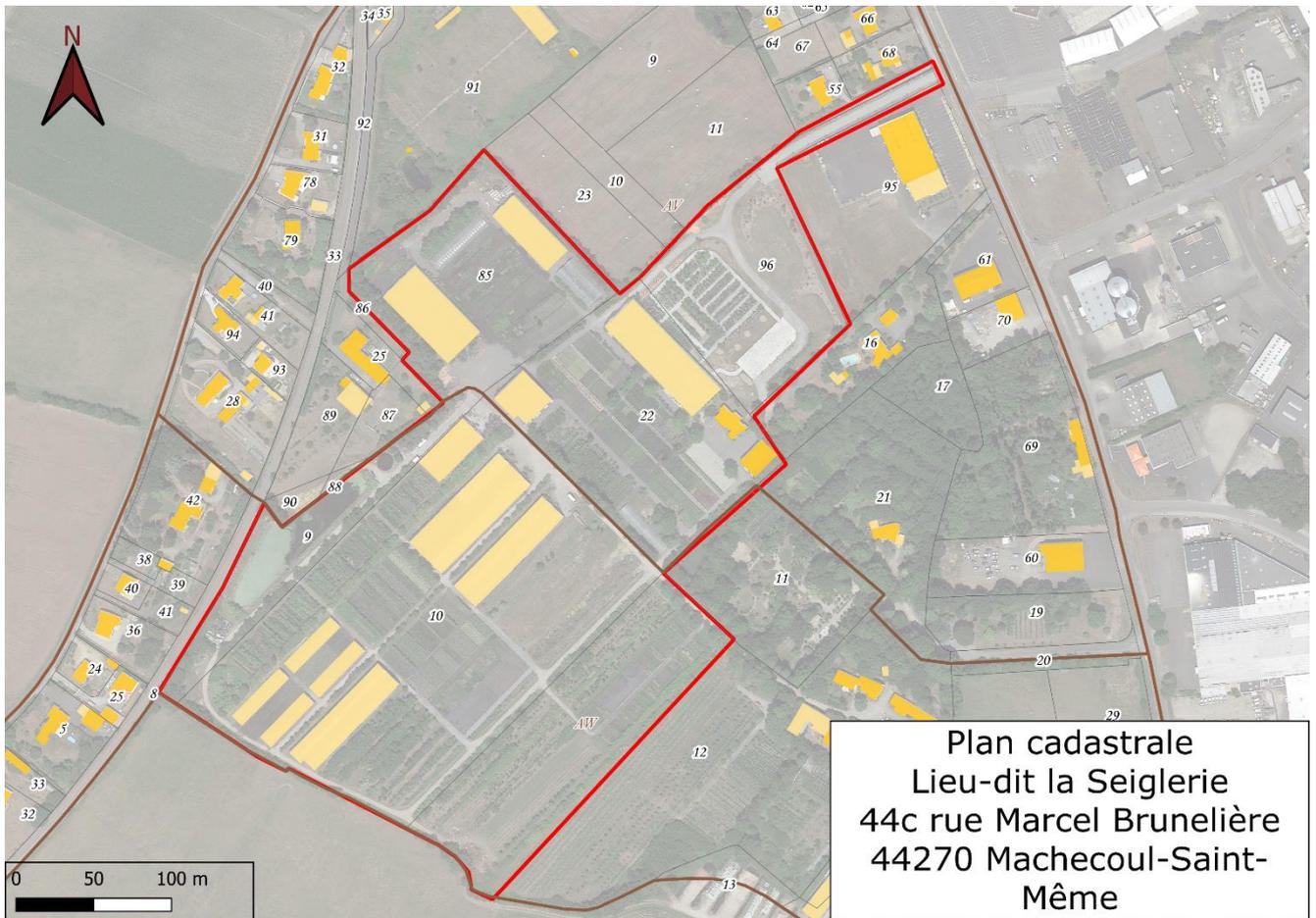
### 2.2 Situation Cadastre

Les parcelles cadastrales concernées sont les suivantes :

**Tableau 1 : Parcelles cadastrales concernées**

<b>Aire d'étude</b>	<b>Numéros des parcelles cadastrales concernées</b>
La Seiglerie	N°9, 10, 12 Section AW N°22, 85 et 96 Section AV

La figure ci-après représente la délimitation cadastrale du projet :

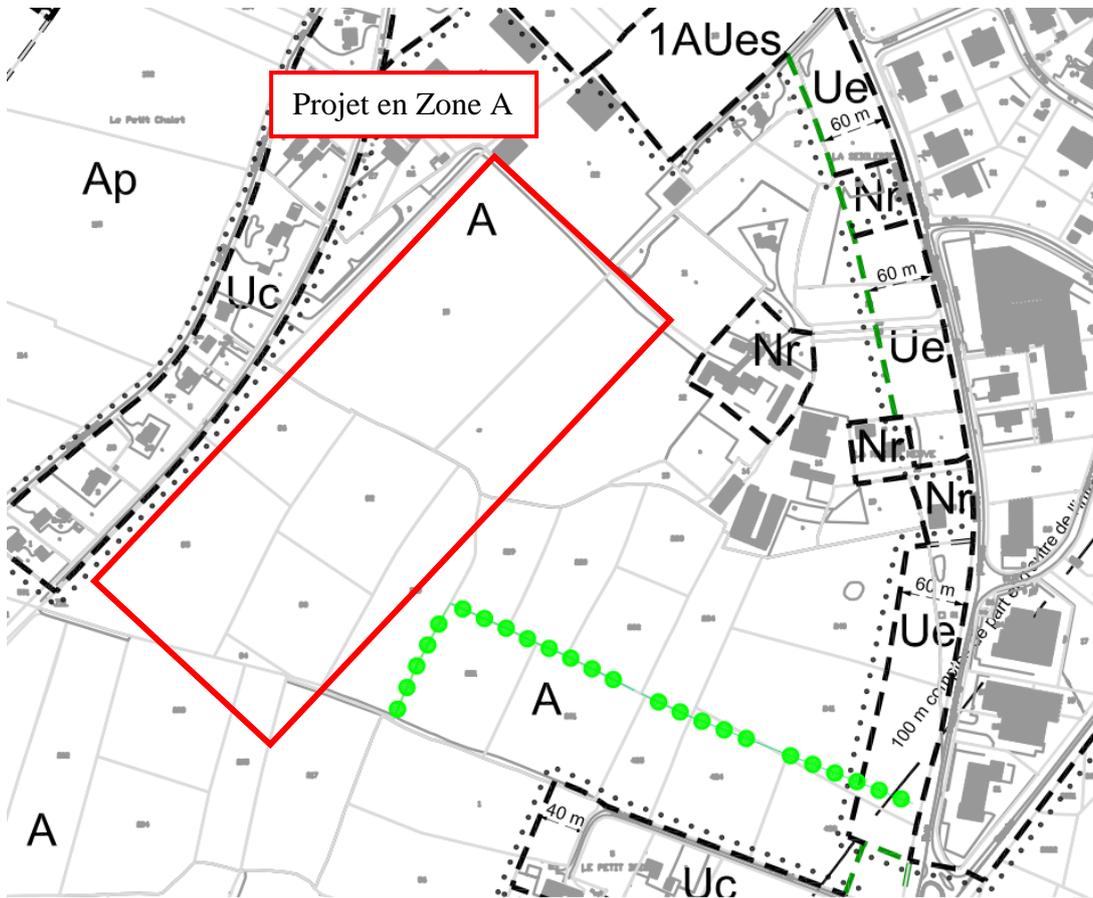


**Plan cadastrale**

### **2.3 Situation Plan Local d'Urbanisme**

L'opération se situe dans la zone A du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10 Avril 2007 et modifié dernièrement 20 Novembre 2012.

Selon le règlement : La **zone A** est une zone de richesses naturelles à protéger en raison notamment de la valeur agricole des terres, ou de la richesse du sol ou du sous-sol. Ceci exclut toute construction ou installation non directement liée et nécessaire au caractère de la zone, à l'exception de certaines d'entre elles indiquées à l'article A2.

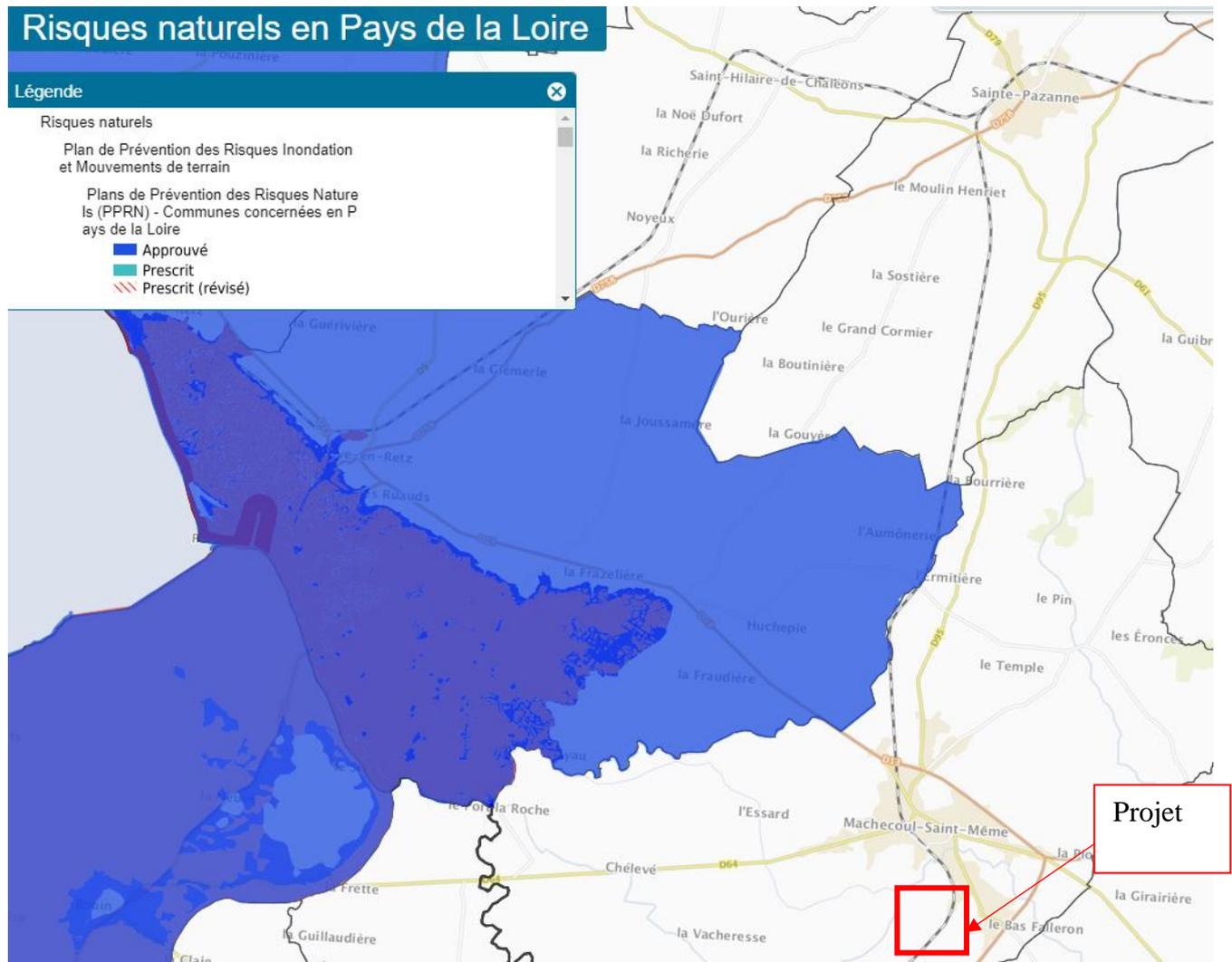


A Zone de richesses naturelles à protéger en raison notamment de la valeur agricole des terres, ou de la richesse du sol ou du sous-sol

**Plan local d'urbanisme**

### 3. Contexte environnementale

#### 3.1 Plan de prévention contre les inondations

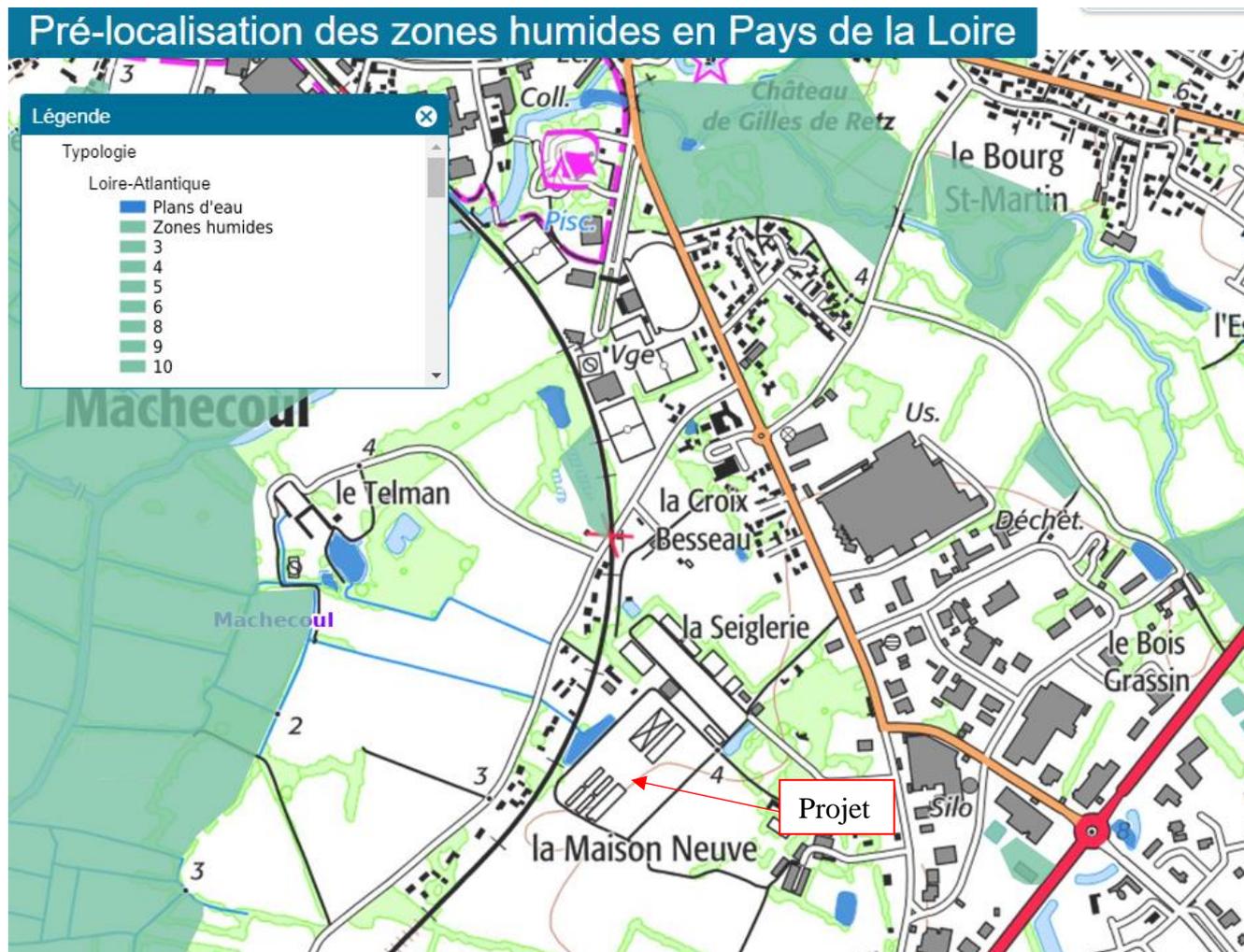


#### Localisation des zones situées dans un Plan de prévention des Risques naturels prévisibles des Inondations

→ Le site d'étude ne rentre dans le cadre d'un périmètre du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles des Inondations (PPRI).

### 3.2 Pré- localisation des zones humides

Les inventaires des zones humides de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement, et du Logement (DREAL) ne mettent pas en évidence de zone humide potentielle sur le site étudié.



Prélocalisation DREAL zones humides

Le tableau ci-dessous précise si le projet est impliqué par des zones protégées ou des zones à risques.

Abréviation	Dénomination	OUI	NON
ZNIEFF	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique ou Floristique		X
ONZH	Zones Humides d'Importance Nationale et internationale		X
ZICO	Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux		X
ZPS	Zones de Protection Spéciales pour l'avifaune Natura 2000		X
ZSC	Zones Spéciales de Conservation Natura 2000		X
SIC	Sites d'Intérêt Communautaire		X
PPRI	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles des Inondations		X
AZI	Atlas zone inondable		X
Périmètre de captage	Périmètre de protection captable d'eau potable suivant loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et la circulaire du 15 février 1993		X
Bois et élément classé	Bois classé suivant l'article L.130 du Code de l'Urbanisme et élément classé suivant l'article L.123.1.7 du Code de l'Urbanisme		X
Sites classées ou inscrits	Sites classés suivant les articles L. 341-1 à L.341-22 ; R. 341-1 à R.341-31 du Code de l'environnement		X
Sites archéologiques	Zones de présomption de prescription archéologique ou zones de sensibilité archéologique		X
Zone humide	Zone humide répertoriée suivant le Plan Local d'Urbanisme ou document d'urbanisme		X
Autre zone du PLU	Autre zone protégée du Plan Local d'Urbanisme		X

#### 4. Description du projet

Sur l'exploitation de la Pépinière Brenelière, depuis 1997 plusieurs structures de serres et de bâtiments ont été construites. Aujourd'hui, l'entreprise envisage la création de 2 blocs de 5 et 4 serres chapelles plastiques (GAP) sur la partie sud de la propriété ainsi que l'agrandissement des Serres S7 et S2 avec chacun un bloc de 2 serres. L'entreprise envisage également la régularisation des serres existantes, des parcelles hors sol et bâtiments annexes. **Trois dépôts de permis ont été réalisés par bloc de serre. En revanche, la demande d'examen au cas par cas porte sur l'ensemble des serres à créer. Un dossier loi sur l'eau a été établi sur le long terme pour l'ensemble des serres existantes et à créer.**

Entité concernée	Surface (m <sup>2</sup> )	Surface d'assiette (m <sup>2</sup> )
1 bloc de serre	2304.00	49596.00
1 bloc de serre	4800.00	44377.00
2 blocs de serre et 1 bâtiment	Serres : 2966.40 Bâtiment : 270.00	49596

Le plan ci-dessous illustre l'emplacement des serres (polygones verts) et des plateformes (polygones bleus) existants. Les figures ci-après représentent l'emplacement des serres futures.



Plan schématique de la pépinière Albert Brenelière

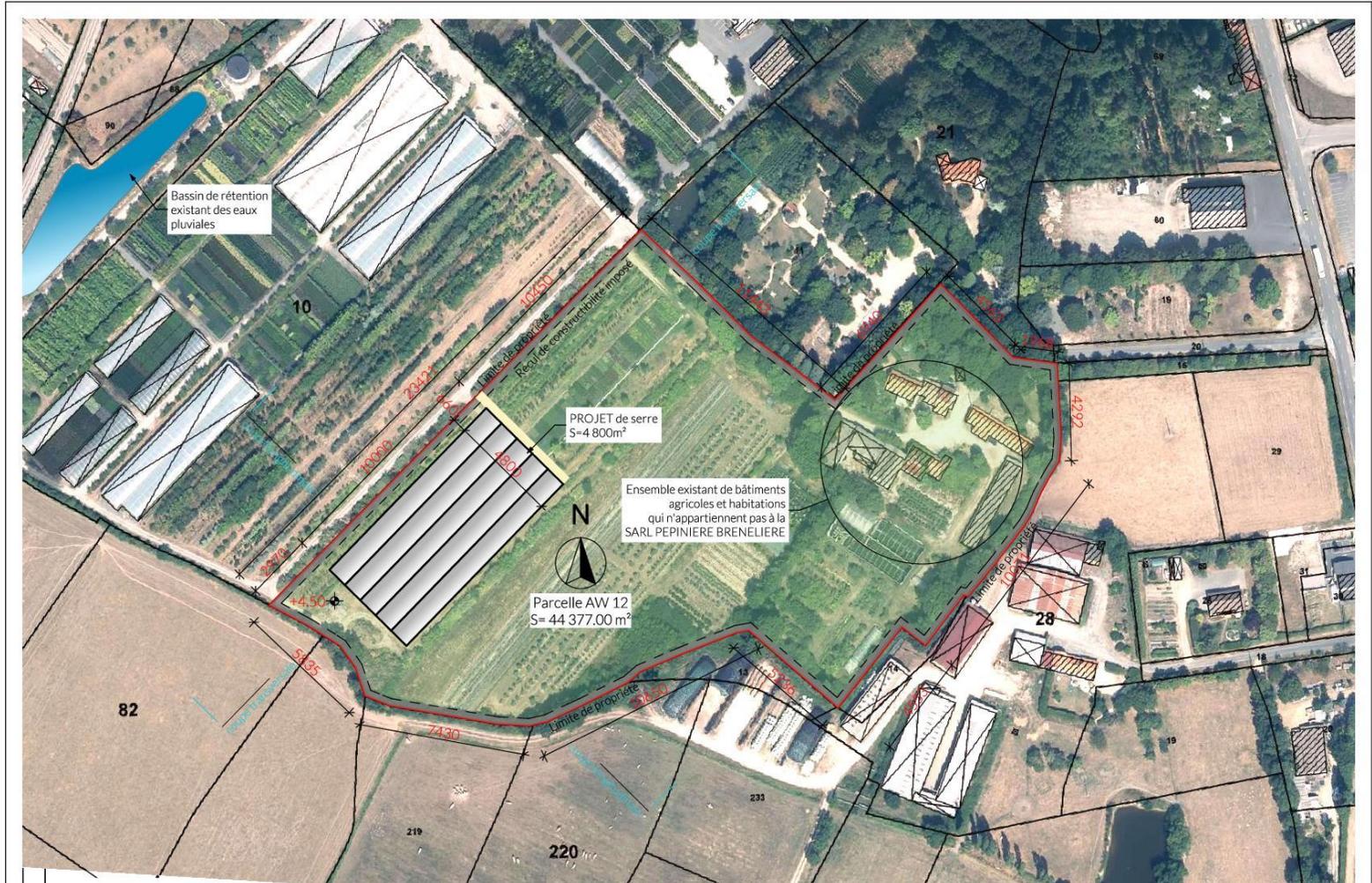
Plan actuel de la pépinière



PC 2 : plan de masse - échelle 1/1 500

phase PC	Construction de multichapelles plastique Lieu-dit Le Fait - 44 270 MACHECOUL-SAINT-MEME	n°plan 3	PC 2 - plan de masse	6 septembre 2019	maître d'ouvrage - SARL ETABLISSEMENTS BRENELIERE 44, rue Marcel Bruneliere - 44 270 MACHECOUL-SAINT-MEME	architecte - Atelier 14 1 ter, place de la Trinité - 44190 CLISSON 02 51 80 88 99 michaelneau@atelier-14.org
-------------	--	-------------	----------------------	------------------	--	--

### Emplacement de la serre (2304 m<sup>2</sup>) sur la parcelle pleine terre



PC 2 : plan de masse - échelle 1/1 500

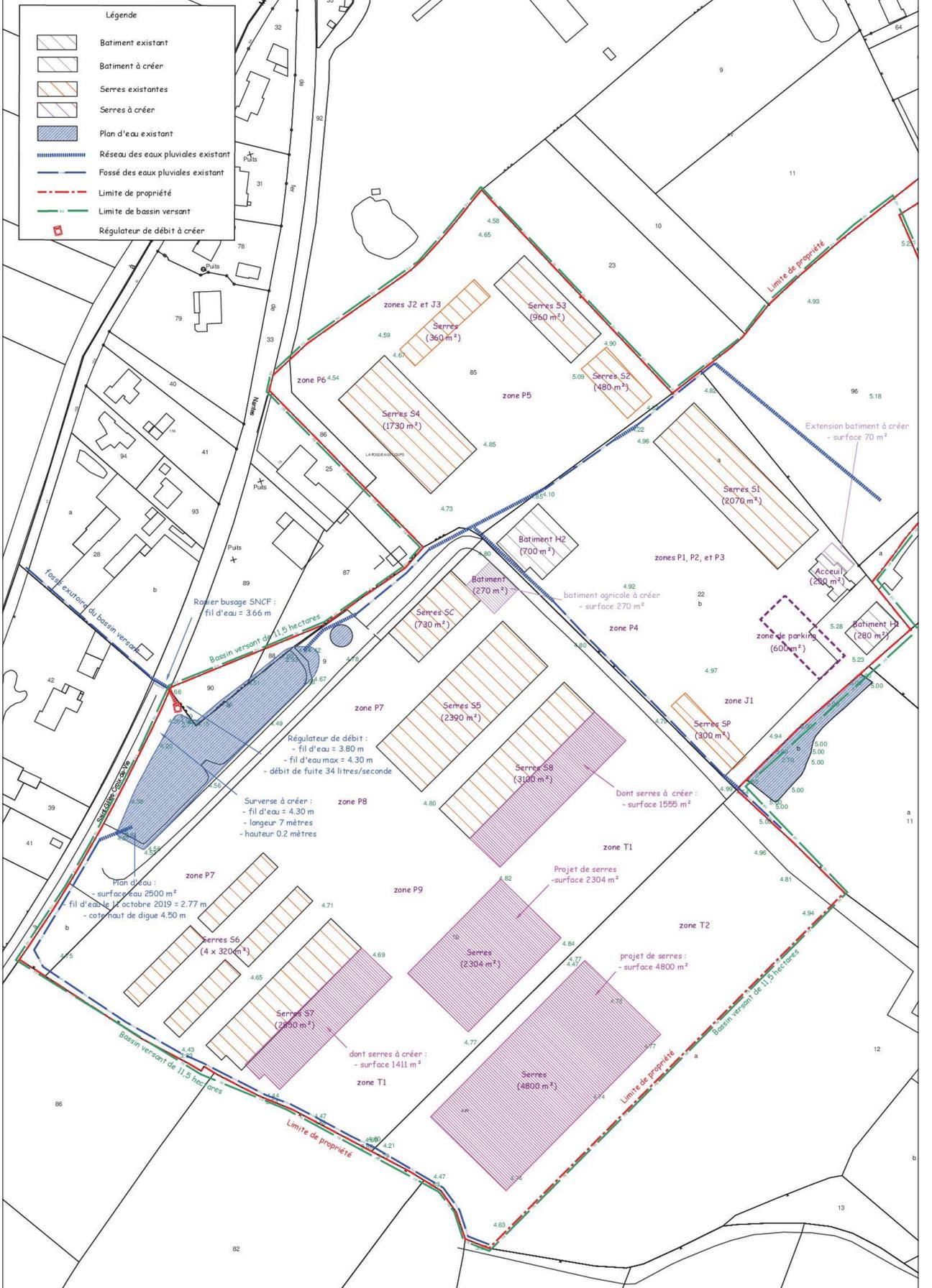
phase PC	Construction de multichapelles plastique Lieu-dit Le Fait - 44 270 MACHECOUL-SAINT-MEME	n°plan 3	PC 2 - plan de masse	6 septembre 2019	maître d'ouvrage - SARL ETABLISSEMENTS BRENELIERE 44, rue Marcel Brunelère - 44 270 MACHECOUL-SAINT-MEME	architecte - Atelier 14 1 ter, place de la Trinité - 44190 CLISSON 02 51 80 88 99 michaëneau@atelier-14.org
-------------	--	-------------	----------------------	------------------	---	---

Le présent document est la propriété intellectuelle de l'agence d'architecture ATTELIER 14, article L1122 de la loi 95-597 du 1er juillet 1999. TOUTE UTILISATION EN INTERDITE SANS AUTORISATION PREALABLE ET ECRITE DES AUTEURS. Images non contractuelles.

### Emplacement de la serre (4800m<sup>2</sup>) sur la parcelle pleine terre



### Emplacement des extensions des serres existantes





**Vue aérienne de la pépinière**



Plateforme projet de serres T2

**1 - Plateforme d'implantation des futures chapelles (prise de vue de l'angle sud du site T2)**





Pépinière P8

Serres S5

**2 - Pépinière (P8) et d'un bloc de serres existantes (S5) (prise de vue de l'angle sud-ouest)**



**3 - Etang ouest (prise de vue angle nord-ouest)**



**4 - Plateforme d'implantation de l'extension de la serre S7**



**5 - Pépinière P1 (ouest) et P5 (est)**



**6- Accueil**

La vue aérienne ci-dessous récapitule la prise de vue des photos précédentes.



### Récapitulatif des prises de vue

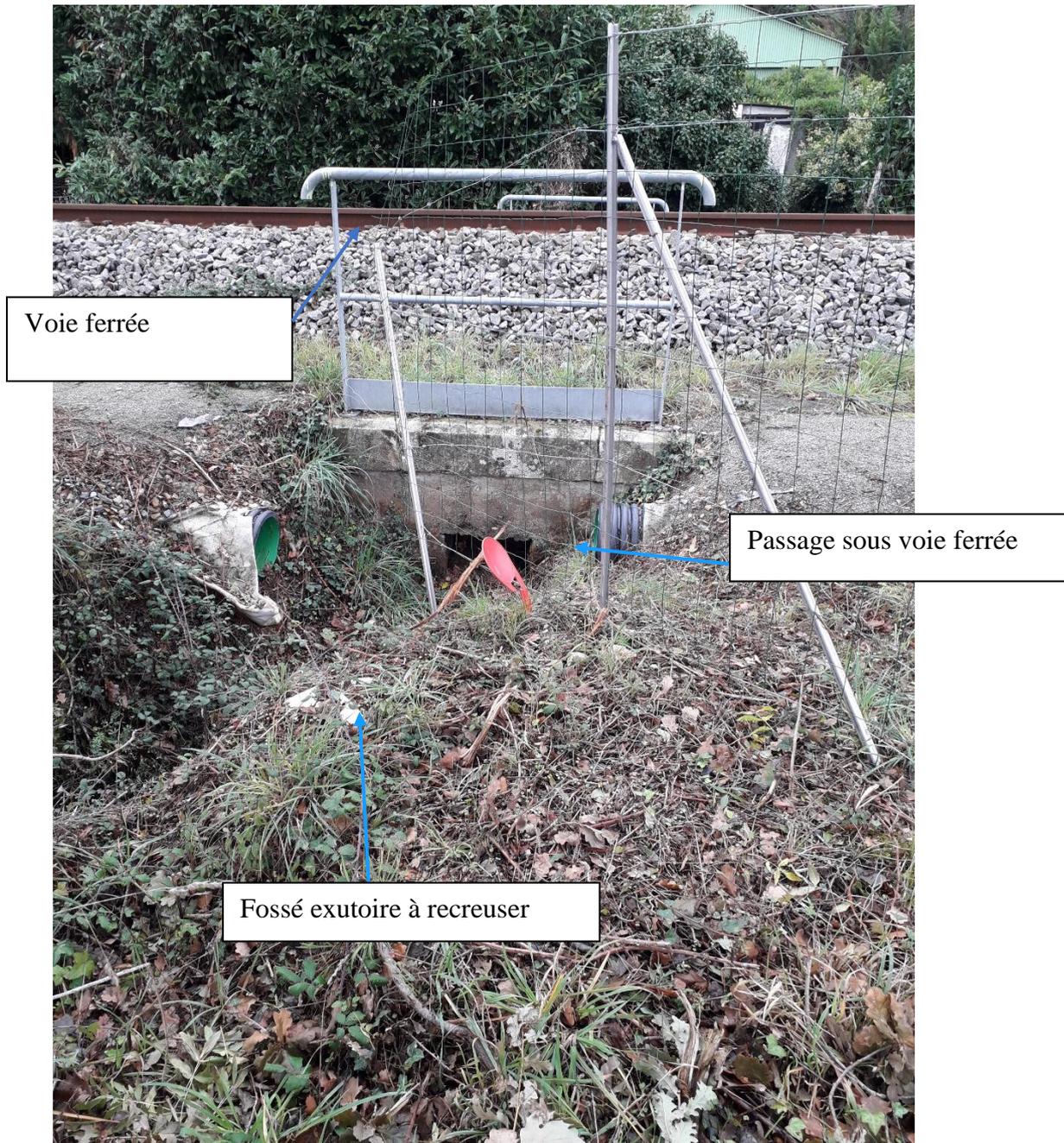
La mise en place ou le redimensionnement de bassins de rétention et de dispositifs de régulation connexes à ceux-ci, sera ainsi prévue afin d'écarter et réguler les écoulements générés par le projet.

## 5. Evacuation des eaux pluviales

Le réseau d'évacuation des eaux pluviales sera constitué de canalisations de diamètre nominal 200 mm à 400 mm, pentées d'environ 0,2 %. **Il permettra l'acheminement des eaux provenant des chéneaux des serres multichapelles créées vers le bassin de rétention.**

### 5.1 Caractéristiques du milieu récepteur

Le milieu récepteur est un fossé privatif (voir figure ci-dessous).



Prise de vue de l'exutoire

Les caractéristiques de l'exutoire sont données ci-dessous :

**Caractéristiques de l'exutoire**

<b>N° de l'exutoire EP</b>	<b>Localisation par rapport à l'opération</b>	<b>Coordonnées géodésiques (Lambert 93)</b>	<b>Type de collecteur récepteur</b>	<b>Profondeur du collecteur (mètres)</b>	<b>Fond du collecteur (mètres NGF)</b>	<b>Propriétaire du collecteur</b>
EX/EP	Nord-ouest	X : 334131 Y : 6664506	Fossé privatif	0,60 m	3.66 m	Commune

**5.2 Rejet au milieu naturel**

Les caractéristiques du rejet et du milieu récepteur sont détaillées dans le tableau ci-après :

**Caractéristiques du rejet et du milieu récepteur**

<b>Dénomination du rejet</b>	<b>Rejet des bassins versants</b>
Type de milieu récepteur superficiel	Le Falleron
Dénomination	Ruisseau
Localisation du rejet par rapport au l'opération	A 880 m à l'ouest du projet
Coordonnées Géodésiques du rejet (système NTF – Lambert 93)	E : 333266 N : 6664687
Exutoire du milieu récepteur superficiel	Le Falleron
Milieu récepteur majeur	Marais Breton